



SERVICE DE GARDE DE
LYSTER

SERVICE DE GARDE – MUNICIPALITÉ DE LYSTER

POLITIQUE D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS ET ÉTAT DE SANTÉ

Si des modifications concernant l'état de santé de votre enfant surviennent avant le début ou pendant que vous utilisez le service, il est de la responsabilité du parent de transmettre l'information à l'éducatrice.

L'omission d'informations essentielles au sujet de l'enfant peut entraîner l'expulsion de ce dernier, et ce, sans remboursement.

Les **médicaments avec ordonnance** doivent être remis à l'éducatrice. Un document d'autorisation devra être complété par le parent, faute de quoi les médicaments prescrits ne pourront être administrés.

De plus, **les médicaments avec ordonnance doivent être remis à l'éducatrice dans son contenant original avec l'étiquette de la pharmacie** indiquant le nom de l'enfant, la date, la posologie, le nom du médicament et la date d'expiration. Les médicaments seront administrés à l'enfant par l'éducatrice ou son adjointe.

Aucun médicament sans ordonnance ne sera administré.

CETTE PROCÉDURE NE S'APPLIQUE PAS À L'ÉPIPEN ou TWINJECT.

L'auto-injecteur d'épinéphrine devra être porté EN TOUT TEMPS par l'enfant.

REGISTRE DE MÉDICAMENTS

Nom de l'enfant : _____

FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR L'ADMINISTRATION DE CHAQUE MÉDICAMENT

J'autorise le personnel désigné pour le service de garde de la Municipalité de Lyster à donner à

(Prénom et nom de l'enfant)

Le médicament : _____
(nom du médicament)

Durée de l'autorisation : du _____ au _____

Heure de prise du médicament : _____

Quantité : _____

Fréquence : _____

Date : _____

Nom du parent : _____
(Caractères d'imprimerie)

Signature du parent : _____

Inscrivez les renseignements suivants au moment de la prise de médicaments :

DATE	HEURE	NOM DU MÉDICAMENT	DOSE Quantité administrée	SIGNATURE Personne qui a administré le médicament

Notez toutes réactions ou résultats inattendus :
